

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
12 OCTOBRE 2023

Compte rendu

SOMMAIRE

III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE.....	4
1. Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite au décès de Monsieur Edmond GOGUILLON, Adjoint au Maire.....	4
Appel des conseillers	5
Désignation du secrétaire de séance.....	5
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale	5
I. Approbation des comptes rendus des séances du Conseil municipal des 09 et 27 juin 2023.....	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2 122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
IV. SÉCURITÉ PUBLIQUE – POLICE MUNICIPALE.....	7
3. Convention d'échanges partenariaux sécurisés	7
4. Approbation du nouveau Plan communal de sauvegarde (PCS) sur la commune de Liévin.....	7
III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE (suite)	7
2. Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite au décès de M. Edmond GOGUILLON, Adjoint au Maire	7
V. FINANCES	9
5. Décision modificative n°2 du Budget principal	9
6. Mise à jour des autorisations de programme dans le cadre de la Décision modificative n°2 - Exercice 2023.....	10
7. Décision modificative n°1 - Budget annexe Nauticaa.....	10
8. Vente aux enchères de matériels et mobiliers réformés - Autorisation de recours à une plateforme internet	11
9. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez	11
10. Cession de 5 véhicules pour destruction.....	12
VI. MARCHÉS PUBLICS.....	12
11. Modification du guide interne de la Commande publique et de la nomenclature de la Ville de Liévin	12
12. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Liévin pour les besoins suivants : Maintenance préventive et curative des autolaveuses, des équipements de cuisine et hottes d'extraction et achat de défibrillateurs	13
13. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques	13
14. Adhésion à la centrale d'achats de la Fibre numérique 59 62.....	13
15. Adhésion à la centrale d'achats du RESAH - Réseau des Acheteurs Hospitaliers.....	14
16. Réhabilitation et mise en valeur du chevalement du 1 bis - Marché de travaux.....	14
17. Prestations de transports pour les divers besoins de la Ville de Liévin	15
18. Fourniture de divers matériaux de construction	15
VII. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	16
19. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Ville de Liévin pour la réalisation et la coordination des opérations du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire - Avenant n°1	16
20. Liévin - Quartier Jaurès - Rues du Limousin et du Berry - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux (électricité, éclairage public)	16
21. Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet intercommunal de Renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.....	17
22. Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Autorisation de signature de la Charte d'engagement de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)	18

23.	Liévin - Aménagement du secteur dit de la Tranchée de Calonne – Approbation du compte rendu annuel d’activités (CRAC) au 31/12/2022	18
24.	Liévin - Aménagement du secteur dit de la Belle Femme - Approbation du compte rendu annuel d’activités (CRAC) au 31/12/2022	19
25.	Liévin - Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa – Approbation du compte rendu annuel d’activités au mandant (CRAM) au 31/12/2022	20
26.	Réhabilitation et mise en valeur du chevalement du 1 bis - Autorisation de signature d’une convention attributive de subvention dans le cadre du « Fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes » de la CALL	20
27.	Liévin - 113 - 115 et 117 rue Jean-Baptiste Défernez - Cession de trois immeubles à Maisons & Cités	21
28.	Liévin - 1 rue Arthur Lamendin - Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section AL numéro 642 - Délibération rectificative	21
29.	Liévin - rue de la Bruyère, avenant à la convention d’occupation du domaine public au profit d’On Tower France	22
30.	Liévin - rue Jules Ferry, avenant à la convention d’occupation du domaine public au profit d’On Tower France	22
31.	Liévin - Extension du parc d’activités Quadraparc - Dénomination de la voirie nouvelle située sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay et Liévin.....	23
32.	Liévin - École des Petits Bois - Dénomination	23
	VIII. ÉNERGIE	23
33.	Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : dossiers Madame GRÉMONT, Madame LEVIEZ et Monsieur DUBOIS.....	23
34.	Écomobilité - Aides aux particuliers.....	24
	IX. CULTURE	24
35.	Adhésion au dispositif Pass Culture.....	24
36.	Modification de la tarification des droits d’entrée des salles de spectacles	25
37.	Convention cadre « Mises à disposition » Partenariat Ville de Liévin / Culture Commune.....	25
	X. SCOLAIRE	25
38.	Carte scolaire 2023 - Ouverture de poste	25
	XI. PERSONNEL	26
39.	Remboursement de la rémunération maintenue par la Collectivité à Monsieur FRERE Pascal dans l’attente de sa mise à la retraite pour invalidité	26
40.	Restauration communale	26
41.	Création d’emplois permanents au tableau des effectifs	27
42.	Recensement de la population 2024 – Création des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordonnateur et de contrôleur et nomination d’un correspondant RIL	27
	XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	28
43.	Délégations du Conseil municipal au Maire	28
44.	SEM Territoires 62 - Rapport annuel 2022 du mandataire de la Collectivité à l’Assemblée spéciale représentée au Conseil d’administration de la SEM	28
45.	SPL de l’Artois - Rapport annuel 2022 des mandataires de la Collectivité administrateurs de la SPL	29
46.	Participation forfaitaire à l’établissement d’un duplicata de livret de famille	30
47.	CALL - Adhésion au Service commun « Gestion des espaces publics et naturels »	30
	XIII. SUBVENTIONS	30
48.	Subventions aux associations - Année 2023	30
	XIV. QUESTIONS DIVERSES	31
49.	CALL - Présentation du rapport d’observations définitives de la CRC des Hauts-de-France relatif à la gestion de la SEM Territoires 62 sur les exercices 2016 à 2021	31

(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent DUPORGE.)

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Comme je constate que le silence s'est instauré, mes chers collègues, je vous propose de commencer et d'ouvrir solennellement notre séance du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023.

III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite au décès de Monsieur Edmond GOGUILLON, Adjoint au Maire

M. LE MAIRE.- Je vais vous demander de bien vouloir vous lever, mes chers collègues.

Malheureusement, le 13 septembre dernier, nous avons perdu l'un de nos collègues bien-aimé, Monsieur Edmond GOGUILLON, qui était chéri de tous. Il était né le 11 mars 1957.

Edmond était marié à Françoise, qu'il a rencontrée à l'âge de 15 ans. Il était grand-père de sept petits-enfants et père de trois enfants, que nous connaissons tous : Dave, Claudia et Gaëlle.

Il débuta sa carrière en tant que carreleur avant de devenir mineur, un métier dont il a toujours été très fier. Il s'est ainsi élevé au rang d'agent de maîtrise. Son engagement dans les profondeurs de la mine lui a d'ailleurs laissé de graves séquelles qu'il a subies en raison de sa silicose, une maladie qui lui a considérablement affecté sa capacité respiratoire.

Par la suite, il est remonté à la surface pour entamer une nouvelle phase de sa vie professionnelle, travaillant d'abord au service Contentieux de la SOGINORPA, puis se lançant dans la gestion et l'exploitation d'un café. Nombre d'entre vous se rendaient régulièrement dans son établissement, le Café chez Françoise, où nous nous régaliions toujours du fameux café en poudre de chez Edmond, bien que pour être honnête, ce café était plutôt affreux et nous faisait choisir de préférence une bonne « mousse ». Je me suis toujours demandé comment Edmond pouvait boire trente ou quarante tasses par jour, car il était presque imbuvable. *(Sourires)*

Edmond, comme vous le savez, était très impliqué dans la vie du quartier des Petits Bois, assumant quasiment toutes les fonctions au sein des associations locales en tant que président, trésorier ou secrétaire.

En 2008, il a rejoint l'équipe municipale dirigée à l'époque par mon prédécesseur, Jean-Pierre KUCHEIDA. D'abord conseiller municipal, il a rejoint mes rangs en 2014. À ce moment-là, je l'avais nommé conseiller municipal délégué, puis adjoint, d'abord à la vie associative, laissant une empreinte significative auprès de tous les acteurs associatifs de notre ville. Puis, il a été adjoint aux travaux, arpenter inlassablement les rues de Liévin jusqu'à son dernier souffle presque, accompagné de son ami Jean-Philippe DEPPEZ présent parmi nous.

Chers collègues, en hommage à notre camarade et ami Edmond GOGUILLON, je vais vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence. Une fois de plus, nous exprimons nos sincères condoléances à Françoise ainsi qu'à ses trois enfants.

(Debout, les conseillers municipaux observent une minute de silence en la mémoire de Monsieur Edmond GOGUILLON.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, mes chers collègues.

Ce Conseil municipal étant orphelin de l'un d'entre nous, nous allons devoir procéder à l'installation d'une nouvelle Conseillère municipale : il s'agit de Madame Roselyne DHEDIN. *(Madame Roselyne DHEDIN se lève.)*

Roselyne est née le 9 octobre d'une certaine année – puisque, paraît-il, on n'a pas le droit de donner l'année de naissance d'une dame – à Liévin, où elle a vécu jusqu'à l'âge de 24 ans. Puis, elle est partie à Paris, pour le travail à mon avis, ou pour sa vie sentimentale.

Mme DHEDIN.- Mon mari était policier.

M. LE MAIRE.- C'est un peu comme Monsieur MULLET, qui a fait un stage à Paris !

Ensuite, Roselyne est revenue à Liévin, où elle a travaillé dans le secteur privé pendant près d'une dizaine d'années. Par la suite, elle a rejoint plusieurs services municipaux de la Ville de Liévin, sous la municipalité de Jean-Pierre KUCHEIDA. Elle a terminé sa carrière, si ma mémoire est bonne, à la bibliothèque Desrousseaux.

Roselyne est également très impliquée dans le monde associatif. Passionnée de randonnée, elle a été membre active de l'association Les Grands Randonneurs Pédestres Liévinois, notamment aux côtés de son amie Claudine TOMOLKA. Ensemble, elles ont lancé avec succès les 50 kilomètres nocturnes, rassemblant aujourd'hui plusieurs centaines de marcheurs.

Roselyne est aussi engagée au sein de plusieurs associations telles que les Gueules Noires, l'association de Solidarité Ouvrière Sociale, et occupe le poste de secrétaire au sein de l'Amicale des Retraités Communaux.

Passionnée par le sport, elle fréquente assidûment le CCS Jules Grare. Elle nourrit un grand intérêt pour la culture et apprécie particulièrement les voyages au Maroc, bien que ceux-ci deviennent désormais plus rares, malheureusement. Je suis désolé pour toi, ma chère Roselyne.

Permettez-nous donc de lui souhaiter chaleureusement la bienvenue et d'applaudir Roselyne.

(Applaudissements)

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Ce Conseil municipal étant désormais au complet, je vais demander au Directeur général des services de bien vouloir procéder à l'appel.

M. KUZNIAK.- Merci, Monsieur le Maire.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais installer Julien NOISETTE à son poste de secrétaire de séance mais il a déjà pris sa place et je l'en remercie !

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous donner quelques informations relatives aux membres du personnel communal.

Je salue les naissances de :

- Raphaël, le fils de Raymond NOISETTE (service Fêtes)
- Gaston, le fils de Manon LEBRETON (service Grands projets).

Je salue les mariages de :

- Cathy GUERRI (service État-civil)
- Isabelle HERMANT (service Ressources humaines).

Isabelle s'est d'ailleurs mariée avec un ancien agent des services municipaux de la Ville de Liévin, désormais parti à Noyelles-Sous-Lens, Frédéric GAULTIER.

Je déplore le décès de :

- Jean-François CABOCHE, ancien employé municipal, retraité du service Communication.

Il n'a malheureusement pas beaucoup profité de sa retraite, car il est décédé d'un cancer foudroyant des amygdales.

Je signale les départs à la retraite de :

- Jean-Pierre SCHULLER, Cellule Travaux au Centre technique municipal, au 1^{er} août
- Jean-Baptiste BURBURE, agent technique des complexes sportifs au Centre technique municipal, au 1^{er} septembre.

À la Ville, nous avons enregistré les recrutements :

- Le 3 juillet, de Danny DELVOYE, en tant qu'agent technique dans les écoles (contractuel de droit public)
- Le 17 juillet, de Dylan CAPDEVILLA, en tant qu'agent de police municipale (nomination suite à un concours)
- Le 1^{er} août, de Lucie VASSEUR, en tant qu'agent de police municipale (mutation)
- Le 1^{er} août, de David OBIN, en tant qu'agent de police municipale (nomination suite à un concours)
- Le 28 août, d'Hervé BEUDAERT, en tant que responsable d'Arc en Ciel (contractuel de droit public)
- Le 04 septembre, de Maïdine VAILLANT, en tant qu'agent parcs et jardins (contrat parcours emploi compétences)
- Le 04 septembre, d'Allison DURIEZ, en tant que référente scolaire (contractuel de droit public)
- Le 18 septembre, d'Anthony DESITTER, en tant qu'agent technique polyvalent au sein du service Maintenance des bâtiments – écoles (contractuel de droit public).

Au CCAS, nous avons également enregistré les recrutements :

- Le 6 juillet, de Cindy MEUNIER, en tant qu'animatrice petite enfance au multi-accueil Simone de Beauvoir (contrat parcours emploi compétences)
- Le 11 septembre, de Maggie PALKA, en tant qu'agent de restauration au sein de la cuisine centrale (parcours emploi compétences).

La cuisine centrale est déjà quasiment pleine, les inscriptions ne cessant d'affluer. Il ne nous reste qu'une centaine de places, sinon, il va nous falloir la réorganiser à nouveau afin d'accueillir davantage. C'est un réel succès.

J'en ai terminé, mes chers collègues, concernant l'actualité du personnel communal.

Je vous propose d'aborder notre ordre du jour.

I. Approbation des comptes rendus des séances du Conseil municipal des 09 et 27 juin 2023

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Ils sont donc approuvés.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2 122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Il est donc validé.

Nous passons à la délibération suivante, qui va nous être présentée par Monsieur Lionel FLAMENT.

IV. SÉCURITE PUBLIQUE – POLICE MUNICIPALE

3. Convention d'échanges partenariaux sécurisés

M. FLAMENT.- Afin que la Commune de Liévin puisse fournir les statistiques sur l'évolution de la délinquance au Commissaire central de Lens Agglomération, sous couvert de la Direction départementale de la Sécurité publique, une convention d'échanges sécurisés mensuelle et trimestrielle doit être signée entre les parties. Aussi, Monsieur le Maire la soumet à l'approbation du Conseil municipal avant signature.

M. LE MAIRE.- Cette délibération appelle-t-elle des remarques ou des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

J'ai omis de procéder à l'élection du 9^e Adjoint au Maire. Je vais y venir, mais comme vous étiez en train de parler Monsieur FLAMENT et que c'est encore à vous de présenter la prochaine délibération, je vais vous laisser parler et nous procéderons à l'élection de cet Adjoint à la suite de votre présentation.

4. Approbation du nouveau Plan communal de sauvegarde (PCS) sur la commune de Liévin

M. FLAMENT.- La Commune de Liévin étant exposée à de nombreux risques majeurs, le Plan communal de sauvegarde a été récemment actualisé. Aussi, Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Il s'agit simplement d'une actualisation, en fonction des changements qui s'opèrent régulièrement dans ce domaine.

Cette délibération appelle-t-elle des remarques ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Effectivement, j'ai oublié ce moment tout de même important dans la vie du Conseil municipal. Nous allons donc procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint en remplacement de Monsieur Edmond GOGUILLON, qui était Adjoint aux Travaux.

III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE (suite)

2. Installation d'un nouveau Conseiller municipal suite au décès de M. Edmond GOGUILLON, Adjoint au Maire

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des candidats à ce poste d'Adjoint ?

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues, pour le groupe des élus socialistes et apparentés de Liévin, nous proposons la candidature de Monsieur Daniel FRUCHART.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Pour le groupe des élus communistes et républicains, nous voterons pour la candidature présentée par le groupe des élus socialistes et apparentés de Liévin.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Il en est de même pour le groupe Mouvement des citoyens, car selon nous, Daniel FRUCHART sera parfaitement capable d'occuper ce poste avec brio.

M. LE MAIRE.- Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Pour ma part, je voterai en faveur de la candidature de Daniel FRUCHART qui, j'en suis certaine, remplacera Edmond GOGUILLON de façon très correcte. Je lui donne toute ma confiance.

M. LE MAIRE.- Effectivement, vous voterez, n'étant pas rattachée à un groupe politique.

Mme DELAPORTE.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, j'enregistre celle de Monsieur Daniel FRUCHART.

Je vais ainsi constituer le Bureau de vote, qui doit être composé de trois assesseurs et dont il est de tradition que ce soient les plus jeunes :

- Monsieur Julien NOISETTE
- Madame Sophie RUSIN
- Madame Reine LEROY.

Nous allons distribuer des bulletins de vote. Puis, Monsieur KUZNIAK appellera chacun d'entre vous pour procéder au vote.

Mes chers collègues, je m'aperçois que j'ai omis de vous signaler la présence d'un parlementaire au sein de notre assemblée. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu un parlementaire à Liévin, et donc je tiens à saluer la brillante élection de Monsieur Jérôme DARRAS en tant que sénateur du Pas-de-Calais. Je pense qu'il mérite vos applaudissements.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Soyez vigilants, car il y a un bulletin blanc et un bulletin imprimé. Il est essentiel de ne déposer qu'un seul bulletin, autrement ce sera comptabilisé comme nul.

Monsieur le Directeur général des services me confirme que chacun des votants est tenu de passer par l'isoloir.

Je vous propose de commencer l'appel, Monsieur KUZNIAK.

(Il est procédé à l'ouverture du vote et Monsieur KUZNIAK procède à l'appel nominal.)

M. KUZNIAK.- Les opérations de vote sont terminées, Monsieur le Maire.

(Le scrutin étant déclaré clos, les opérations de dépouillement peuvent commencer.)

M. LE MAIRE.- Les membres du Bureau vont procéder au dépouillement.

(Le dépouillement étant effectué, les résultats peuvent être proclamés.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous communiquer les résultats du vote du 9^e Adjoint au Maire, qui va reprendre l'intégralité des délégations qu'occupait Monsieur Edmond GOGUILLON.

- Nombre de conseillers inscrits : 39
- Nombre de votants : 36
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 32.

Ainsi, Monsieur Daniel FRUCHART, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 9^e Adjoint au Maire de la Ville de Liévin.

(Applaudissements.)

Monsieur le Maire remet l'écharpe d'Adjoint au Maire à Monsieur Daniel FRUCHART.)

M. LE MAIRE.- Mon cher Daniel, c'est avec beaucoup de plaisir, de fierté et d'honneur que je te remets cette écharpe d'Adjoint au Maire. Je sais que tu rempliras la fonction avec brio comme l'a souligné Yvon LEJEUNE, mais surtout avec responsabilité, présence et intérêt pour les Liéviноises et les Liéviноis.

Félicitations à toi, mon cher Daniel.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Nous t'écoutons, Daniel.

M. FRUCHART.- 'Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole ce jour.

Je tiens à vous remercier pour votre confiance, et sachez que je ne ménagerai pas mes efforts pour accomplir ma mission.

Je vais donc succéder à Edmond, mon ami, notre ami.

Edmond, alors qu'il était plus jeune que moi, a toujours joué le rôle de parrain, tout d'abord en m'accueillant au Club des Aînés du Val de Souchez, club qui m'a tout de suite adopté. J'ai intégré rapidement ce bureau. Ensuite, c'est tout naturellement que Monsieur le Maire m'a sollicité pour être présent sur la liste du Conseil municipal avec Edmond, et pour ceux qui se reconnaîtront présents ici, nous avons vécu de mémorables campagnes d'affichage municipales, régionales et législatives, et je pense en particulier à Wingles.

Pour terminer, il y a une commission dans la partie d'adjoint aux travaux parmi d'autres, c'est celle de l'aménagement de la Vallée de la Souchez et de l'école maternelle des Petits Bois. Je m'engage à mettre toute mon énergie pour cette mission, mais aussi pour le quartier des Petits Bois qui lui tenait tant à cœur.

Je sais pouvoir compter entre autres sur Henri, Dany et Lionel, sans oublier son frère de cœur, Éric.

Merci.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci Daniel, et tu peux désormais t'installer à ta place, aux côtés de Thérèse CHIARELLO.

Nous poursuivons avec les finances.

Monsieur DERNONCOURT, vous nous présentez la décision modificative n°2 du budget principal.

V. FINANCES

5. Décision modificative n°2 du Budget principal

M. DERNONCOURT.- Les ajustements en cours d'exercice du Budget primitif sont traités dans le cadre d'une décision modificative qui concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La Décision modificative n°2 est ainsi équilibrée en fonctionnement à hauteur de 393 289 € et en investissement à hauteur de 1 155 720 €.

M. LE MAIRE.- Ce sont des ajustements mineurs, sachant que nous arrivons quasiment à la fin de cet exercice budgétaire.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 5 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

La mise à jour des autorisations de programme, Monsieur DERNONCOURT.

6. Mise à jour des autorisations de programme dans le cadre de la Décision modificative n°2 - Exercice 2023

M. DERNONCOURT.- Il est proposé la mise à jour des autorisations de programme « Construction de la cuisine centrale » et « Déploiement de la vidéoprotection » dans le cadre du vote de la Décision modificative n°2.

Les montants sont détaillés dans l'annexe que chacun a pu trouver dans son dossier.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 6 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Le budget annexe Nauticaa, Décision modificative n°1, Monsieur JACKOWSKI.

7. Décision modificative n°1 - Budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Chers collègues, nous vous rappelons que les prévisions budgétaires peuvent être modifiées en cours d'exercice.

Les modifications d'ajustements sont traitées dans le cadre d'une décision modificative qui concerne ici la section de fonctionnement.

Il vous est proposé la constitution d'une provision pour risques et charges destinée à couvrir les frais éventuels dans le cadre du projet de protocole transactionnel entre la Collectivité et la société EQUALIA.

Le tableau ci-joint récapitule cette Décision modificative n°1.

On peut lire sur ce tableau que la présente décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 174 199,60 €.

M. LE MAIRE.- Il s'agit toujours des divergences que nous avons avec la société EQUALIA.

Cette délégation n'a jamais été de tout repos. Un contrôle est effectué par nos services et effectivement, chaque fois que nous ne sommes pas d'accord, nous le faisons observer.

Nous préférons bloquer et constituer une provision en prévision d'une éventuelle procédure qui devrait aller plus loin. C'est bien dommage, car le protocole transactionnel aurait pu aboutir, mais c'est ainsi.

Nous faisons valoir nos intérêts qui sont ceux de la Ville de Liévin, tandis que la société EQUALIA défend naturellement les siens. Tout cela sera donc traité comme il se doit.

Je vous informe que j'ai signé le permis de construire du futur centre Nauticaa, étant donné que nous avons obtenu toutes les autorisations nécessaires afin qu'il soit effectivement signé et instruit.

La commission d'Appel d'offres devrait se réunir quel mois, Monsieur BOURDON, afin d'attribuer les marchés ?

M. BOURDON.- Fin janvier.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PRUVOST, la vente aux enchères de matériels et mobiliers réformés.

8. Vente aux enchères de matériels et mobiliers réformés - Autorisation de recours à une plateforme internet

Mme PRUVOST.- La Collectivité est propriétaire de nombreux matériels, objets et éléments mobiliers qu'elle acquiert au fil des ans.

Afin de rationaliser le stock de matériels devenus inutiles et malheureusement consommateurs d'espaces de stockage, et en application du principe de « développement durable », il y a lieu de souscrire un contrat cadre – dont les termes sont précisés en annexe – avec la société AGORASTORE permettant la mise en vente aux enchères desdits matériels et mobiliers.

M. LE MAIRE.- Je crois même que l'on peut vendre désormais sur Le Bon Coin, n'est-ce pas Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- Oui.

M. LE MAIRE.- Cela nous rapporte un petit quelque chose, certes modeste, mais il vaut mieux quand même le récupérer.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur FRUCHART, nous vous écoutons pour la prochaine délibération.

9. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez

M. FRUCHART.- Monsieur le Maire, chers collègues, le Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez sollicite la Ville de Liévin afin que cette dernière réalise l'opération pour le compte du Syndicat par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Vous trouverez ainsi, en annexes, la convention de mandat ainsi que l'échéancier, avec les montants correspondants.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

En réalité, le Syndicat ne dispose pas des ressources humaines nécessaires, notamment des techniciens qualifiés pour assurer cette maîtrise d'ouvrage. Par conséquent, nous les mettons naturellement à la disposition du Syndicat, d'ailleurs principalement financé par la Ville de Liévin, à hauteur d'environ 80 %, le reste étant pris en charge par la Ville d'Éleu-dit-Leauwette.

Quels travaux reste-t-il à réaliser ?

M. FRUCHART.- La voirie.

M. LE MAIRE.- C'est tout, et je crois qu'après nous aurons fini et qu'il n'y aura plus grand-chose à faire.

M. FRUCHART.- La voirie est très accidentée.

M. LE MAIRE.- Elle est bosselée, ou creusée cela dépend.

M. FRUCHART.- Elle est effectivement creusée.

M. LE MAIRE.- Ce magnifique Percot sera ainsi totalement aménagé, bien qu'il persiste quelques problèmes au niveau du bâtiment, notamment une légère fuite de canalisation. C'est un peu compliqué.

M. DARRAS.- Les problèmes d'humidité sont récurrents.

M. LE MAIRE.- Oui, et donc forcément l'humidité remonte. Il va peut-être falloir dévier la canalisation pour éviter ces remontées d'humidité et combler l'existante.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

La prochaine délibération est présentée par Véronique BELLOUNI, concernant la cession de cinq véhicules pour destruction.

10. Cession de 5 véhicules pour destruction

Mme BELLOUNI.- La Ville de Liévin dispose de cinq véhicules économiquement irréparables qu'il convient de céder pour destruction vers une entreprise agréée au titre de démolisseur de véhicule hors d'usage sous le numéro d'agrément PR 62 000 49, auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais et de sortir ces biens du patrimoine de la Ville.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, la modification du guide interne de la Commande publique et de la nomenclature de la Ville de Liévin.

VI. MARCHÉS PUBLICS

11. Modification du guide interne de la Commande publique et de la nomenclature de la Ville de Liévin

M. DEPREZ.- La présente délibération autorise la Ville de Liévin à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et n'aient pas pour effet d'en modifier les caractéristiques substantielles. Cela permet d'éviter des procédures infructueuses et d'avoir un nombre d'offres plus important, et ce, conformément à l'article R.2152-2 du code de la Commande publique.

Elle permet également de modifier la nomenclature interne de la Ville en créant une nouvelle famille, la 24-17, pour de la location de courte durée d'un véhicule de tourisme ou utilitaire en remplacement en cas de panne ou autre d'un véhicule appartenant à la Commune.

Vous constaterez que cette nouvelle famille 24-17 a été intégrée au guide interne de la Commande publique de la Ville de Liévin à la page 44, premier et deuxième alinéas.

M. LE MAIRE.- Très bien, Monsieur DEPREZ, qui connaît cela sur le bout des ongles.

Monsieur DEPREZ réalise un travail remarquable au sein de la commission d'Appel d'offres, et je dois avouer qu'il me soulage beaucoup. En réalité, il fait même tout ! Merci à toi, en tout cas.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

C'est Samia SADOUNE, en l'absence de Jacques BECQUET et dont elle a la procuration, qui va nous présenter la délibération suivante.

12. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Liévin pour les besoins suivants : Maintenance préventive et curative des autolaveuses, des équipements de cuisine et hottes d'extraction et achat de défibrillateurs

Mme SADOUNE.- Il s'agit d'une délibération habituelle, concernant la mutualisation des moyens, qui porte sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale pour la maintenance de matériels, l'entretien d'équipements de cuisine et l'achat de défibrillateurs.

M. LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des observations ? *(Aucune)* Cela semble évident.

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur TISON, vous avez la parole là aussi pour la constitution d'un groupement de commandes.

13. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques

M. TISON.- La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la CALL.

Il est tenu compte d'un besoin commun entre la CALL et les communes volontaires. À cet effet, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la mutualisation des moyens d'impression.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK, vous nous présentez la prochaine délibération.

14. Adhésion à la centrale d'achats de la Fibre numérique 59 62

M. MIKOLAJCZYK.- Il s'agit de l'adhésion à la centrale d'achats de la Fibre numérique 59 62.

La Ville porte le projet de renouveler ses services de télécommunication. Dans ce cadre, elle a entrepris des démarches de consultation en vue de mettre en œuvre les marchés publics nécessaires et les mieux adaptés à ses besoins.

La centrale d'achats de la Fibre numérique 59 62 répond au mieux à nos attentes. Il nous est donc proposé d'adhérer à cette centrale d'achats.

M. LE MAIRE.- Je pense que là aussi nous avons raison.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Vous continuez, Monsieur MIKOLAJCZYK, concernant la centrale d'achats du RESAH.

15. Adhésion à la centrale d'achats du RESAH - Réseau des Acheteurs Hospitaliers

M. MIKOLAJCZYK.- Dans le même ordre d'idée que la délibération précédente, il est proposé d'adhérer à la centrale d'achats du RESAH, qui est le Réseau des Acheteurs Hospitaliers.

M. LE MAIRE.- Qu'achetons-nous auprès de cette centrale ? Quels sont nos besoins dans ce domaine ? Martine, est-ce pour notre CCAS ?

Mme GERMA.- Non.

M. LE MAIRE.- Pour qui est-ce ?

M. KUZNIAK.- Ce sont les services de télécommunication. Nous jouons sur les deux centrales d'achats.

M. LE MAIRE.- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons cette fois-ci avec Jean-Luc DEPRESZ concernant le chevalement.

16. Réhabilitation et mise en valeur du chevalement du 1 bis - Marché de travaux

M. DEPRESZ.- Cette délibération concerne l'augmentation de l'enveloppe travaux relative au chevalement du 1 bis à la hauteur de 500 000 € HT, soit une enveloppe portée à 1 800 000 € HT, en adéquation avec le résultat de l'appel d'offres. Cette hausse est la conséquence de la flambée des cours des matières premières et de l'énergie résultant en grande partie du conflit de l'Ukraine.

M. LE MAIRE.- C'est surtout le lot Peinture qui a explosé, si je me souviens bien.

M. DEPRESZ.- Oui, ainsi que le lot Structure.

M. LE MAIRE.- Échafaudage.

M. DEPRESZ.- Oui.

M. LE MAIRE.- Quand devrait démarrer cette belle opération, Monsieur DEPRESZ ?

M. DEPRESZ.- Elle pourra démarrer dans un mois.

M. LE MAIRE.- Nous avons reçu de bonnes nouvelles. Nous avons obtenu une subvention de l'État dans le cadre de la DSIL, de 240 000 €. De plus, le Conseil départemental a contribué à hauteur de 400 000 € et la Région a accordé 300 000 €, tandis que la CALL a octroyé 58 000 € HT.

J'ai surtout eu l'agréable confirmation que la DRAC nous a accordé une subvention de 359 000 €, si j'ai bon souvenir. Derrière cette subvention de la DRAC, il y a surtout un homme de parole, comme je vous l'avais d'ailleurs dit : Monsieur le Préfet de Région. Effectivement, il s'était engagé à ce que nous puissions obtenir cette subvention de la DRAC. Après être venu sur place et avoir constaté la qualité et l'importance de notre projet, notamment en ce qui concerne la préservation de nos monuments liés à la période minière et charbonnière, il a tenu parole. Ainsi, la DRAC nous a accordé cette importante subvention, ce qui signifie que sur les 1,8 M€ nécessaires pour réaliser cette opération, nous allons être subventionnés à près de

1,4 M€. Je tiens donc à remercier l'ensemble de nos financeurs et tout particulièrement le Préfet de Région, qui est un homme véritablement de parole.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Jean-Luc DEPREZ a toujours la parole pour nous présenter la délibération suivante.

17. Prestations de transports pour les divers besoins de la Ville de Liévin

M. DEPREZ.- Suite à une erreur dans l'estimation du montant estimatif des lots du marché Prestations de transports pour les différents besoins de la Ville de Liévin, il convient d'annuler la délibération prise le 9 juin 2023 et d'acter les nouveaux montants prévisionnels suivants, soit pour les trois lots :

- Lot 1 - transport pour les différents besoins des services de la Ville de Liévin : 120 000 € HT
- Lot 2 – transport pour la cantine scolaire : 500 000 € HT
- Lot 3 - transport piscine des différentes écoles de Liévin : 20 000 € HT.

Soit un total de 640 000 € HT.

M. LE MAIRE.- Là aussi, Monsieur DEPREZ, on peut dire que c'est en raison de la flambée du prix du carburant en particulier.

Parallèlement, nos besoins ont également augmenté, au regard de cet afflux d'autobus à la cuisine centrale. À ce propos, je tiens à souligner la grande implication de la société WESTEEL, qui nous a mis à disposition des médiateurs. Leur travail a été remarquable car il a considérablement facilité la circulation. Cette intervention permet d'assurer une meilleure fluidité à l'arrivée des élèves dans notre cuisine centrale pour le déjeuner, et cela s'est mis en place immédiatement.

Il convient également de saluer le personnel de la cuisine centrale, qui a fait preuve d'une remarquable adaptation : en moins d'un mois, ils ont su s'adapter à l'augmentation du nombre d'enfants venant y déjeuner.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec les matériaux de construction, et là encore, nous constatons la même flambée des prix.

18. Fourniture de divers matériaux de construction

M. DEPREZ.- Effectivement.

L'objet de cette délibération porte sur l'achat de matériaux de construction pour l'entretien des bâtiments de la Ville de Liévin, en précisant que c'est selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

La durée du marché est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le marché est reconductible de manière expresse 3 fois pour 12 mois, soit 48 mois au total.

Au regard de l'étendue et de la nature des besoins, ce marché sera alloté en deux lots :

Lot 1 – fourniture de matériaux de construction : 60 000 € HT par an (la dépense étant limitée à 100 000 € au maximum)

Lot 2 - fourniture de dalles de plafonds modulaires et accessoires : 35 000 € HT par an (la dépense étant limitée à 60 000 € au maximum).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Je passe la parole à Samia SADOUNE.

VII. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

19. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Ville de Liévin pour la réalisation et la coordination des opérations du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire - Avenant n°1

Mme SADOUNE.- Il s'agit d'ajouter un avenant à une délibération déjà adoptée lors d'un précédent Conseil. Cet avenant acte les sommes réelles des travaux pris en charge par la Communauté d'agglomération, conformément à ses compétences régaliennes, notamment celles relatives au traitement de l'eau, à hauteur de 570 000 €.

M. LE MAIRE.- Si vous circulez dans ce quartier, vous remarquerez que les travaux avancent bien. En particulier le parc urbain, qui doit rejoindre celui déjà existant du Louvre, prend forme petit à petit, et je peux vous assurer que c'est de très bonne qualité. C'est une très belle opération. Les matériaux utilisés en particulier sont d'une excellente qualité, et je vous informe d'ailleurs que nous allons bientôt procéder à la démolition de la salle de sport de l'école Jean Jaurès. Quand est-elle prévue exactement, Monsieur BOURDON ?

M. BOURDON.- Début de l'année prochaine.

M. LE MAIRE.- Ainsi, cette opération démarrera par la démolition de la salle de sport de l'école Jean Jaurès. Cela permettra par la suite d'installer des préfabriqués qui serviront de salles de classe pendant deux ans quasiment. Ensuite, nous procéderons à la démolition et à la reconstruction de cette future école Jean Jaurès, qui s'annonce être d'une qualité remarquable. Elle sera magnifique, contribuant ainsi à l'embellissement de ce quartier, en faisant de celui-ci un très bel endroit.

Mme GERMA.- C'est d'ailleurs une des rares écoles élémentaires dotées d'une salle de sport.

M. LE MAIRE.- Nous allons effectivement reconstruire une salle de sport, après avoir démoli l'actuelle.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons toujours avec le quartier Jaurès.

20. Liévin - Quartier Jaurès - Rues du Limousin et du Berry - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux (électricité, éclairage public)

Mme SADOUE.- Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, c'est un quartier au cœur duquel vous avez souhaité porter une ambition très qualitative. Un projet ambitieux doit non seulement être fonctionnel, mais aussi répondre aux modes de faire dignes du XXI^e siècle. Dans ce cadre, les travaux de l'ÉcoCité sont prévus, incluant l'effacement des ouvrages électriques et l'installation de l'éclairage public.

À ce titre, la Ville de Liévin a sollicité la Fédération départementale de l'énergie, qui a accordé un financement de 128 169 € pour un coût global de 160 211 €.

Par cette délibération, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération départementale de l'énergie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Il s'agit d'une procédure assez habituelle.

Monsieur TEILLIEZ est d'accord ?

M. TEILLIEZ.- Bien sûr !

M. LE MAIRE.- Je pense que si Monsieur TEILLIEZ est d'accord, tout le monde le sera aussi. *(Sourires)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, qui porte sur le Nouveau programme de renouvellement urbain et c'est Monsieur le Sénateur Jérôme DARRAS qui nous la présente.

21. Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet intercommunal de Renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

M. DARRAS.- Il s'agit d'un avenant sans incidence pour la Ville de Liévin puisqu'il porte essentiellement sur la modification et le financement de nouvelles opérations pour les Villes de Lens et d'Avion.

Cet avenant permet également l'intégration des opérations lauréates de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles », pour un montant d'investissement de près de 7 M€, dont 900 000 € de subventions complémentaires de l'ANRU.

Pour Liévin, il s'agit d'une parcelle de 3 000 m² qui sera dédiée à un verger collectif et à la création d'un jardin d'autoproduction accompagnée.

Pour ce qui nous concerne plus spécifiquement, l'intérêt principal de cet avenant réside dans la mise à jour du calendrier opérationnel pour tenir compte des retards dans les relogements et ainsi ne pas perdre des subventions en allongeant leurs délais de validité. La durée est de 12 mois.

Pour votre information, sur les 294 familles du Vent de Bise, il en reste 44 à reloger, et sur les 108 de Jean Lebas, 16.

M. LE MAIRE.- C'est long, mais cela progresse.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, vous poursuivez.

22. Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Autorisation de signature de la Charte d'engagement de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

M. DARRAS.- Dans le cadre de la mise en œuvre du programme ANRU, l'ensemble des partenaires : la Communauté d'agglomération, les Communes de Lens, Liévin et Avion, les bailleurs sociaux, les services de l'État et du Conseil régional, l'ANRU et les acteurs locaux, ont élaboré un programme de Gestion urbaine et sociale de proximité dans le cadre du Contrat de ville pour améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale, améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement, et renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires.

Pour Liévin, le programme de GUSP prévoit notamment des actions de mobilisation des habitants (en s'appuyant sur les associations et structures municipales présentes dans le quartier), de sécurisation des chantiers, de gestion des déchets et dépôts sauvages, d'accompagnement des locataires lors du changement de logement ou encore d'organisation de moments de cohésion sociale.

Il y a lieu d'approuver les orientations proposées dans le cadre de la GUSP et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à en signer la Charte.

Le détail du programme d'action de la Charte est joint à la délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, Monsieur DARRAS, pour cette présentation.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

La prochaine délibération nous est présentée par Monsieur MICHALAK, que nous avons plaisir à retrouver après un séjour un peu long à l'hôpital.

M. MICHALAK.- 13 jours.

M. LE MAIRE.- Monsieur MICHALAK, parlez-nous de la Tranchée de Calonne.

M. MICHALAK.- Je vais vous parler du CRAC.

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, je vous proposerais une réflexion, Monsieur BOURDON. Étant donné que la Tranchée de Calonne est amenée, mais elle le sera encore davantage dans l'avenir, à être commercialisée pour y faire des programmes immobiliers, je ne suis pas certain que son nom actuel « Tranchée de Calonne » soit très attractif. Je pense qu'il serait préférable de trouver un nom qui puisse séduire celles et ceux qui auraient l'intention d'y investir en proposant des programmes immobiliers, et surtout celles et ceux qui souhaiteraient acheter. Par conséquent, Monsieur BOURDON, il faudra inscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal et rechercher un nom plus séduisant, du moins plus vendeur.

Nous vous écoutons, Monsieur MICHALAK.

23. Liévin - Aménagement du secteur dit de la Tranchée de Calonne – Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2022

M. MICHALAK.- Il s'agit de la présentation du compte rendu d'activités au concédant (CRAC) par la société Territoires 62, dans le cadre de la CPA de « la Tranchée de Calonne », conformément à l'article L. 300-5 du code de l'Urbanisme.

Le bilan de l'année 2022 ainsi que la synthèse des cessions et acquisitions réalisées sont détaillés en pièces jointes.

Aucune participation n'est sollicitée au titre de 2022.

Pour 2023, il est prévu la poursuite de la phase A, ainsi que la mise en œuvre des modalités administratives et contractuelles pour la poursuite de la phase B, qui passera notamment par une modification du dossier de réalisation de la ZAC.

M. LE MAIRE.- Très bien.

La résidence Victoria Bajoux, les attributions ayant été faites, sera enfin livrée le 30 octobre. En effet, la réalisation de cette opération a été longue, en raison de quelques entreprises qui une fois de plus ont fait faillite et n'ont pas pu assurer la fin des travaux. Il y a une trentaine de lots libres qui ont été commercialisés, et il y aura ensuite une phase B et une phase C, effectivement des provisions sont réalisées notamment pour la phase C où nous avons cherché à monter en qualité et réaliser ce qu'on peut appeler des villages...

M. DARRAS.- Des hameaux.

M. LE MAIRE.- Effectivement, des hameaux, comme cela se fait d'ailleurs dans l'agglomération lilloise, où nous avons vu ce type d'opération extrêmement qualitatif et qui permettra peut-être d'attirer une population qui a quitté généralement nos villes minières. Ce sera donc l'occasion de leur offrir un produit logement qui les fera peut-être revenir. C'est un pari que nous allons lancer dans l'avenir.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK, vous avez la parole pour nous présenter la prochaine délibération.

24. Liévin - Aménagement du secteur dit de la Belle Femme - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2022

M. MIKOLAJCZYK.- Il s'agit de l'aménagement du secteur dit de la Belle Femme et nous proposons l'approbation du compte rendu annuel d'activités au 31/12/2022.

Pour rappel, ce projet d'aménagement de 11 hectares s'inscrit dans le cadre de la politique de stratégie urbaine visant le renouveau démographique, le renforcement de l'attractivité résidentielle et la diversification de l'offre de logements.

Chaque année, l'aménageur doit fournir à la collectivité territoriale un compte rendu d'activités nommé le CRAC, et il vous est demandé de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Ce secteur dit de la Belle Femme est lui aussi progressivement en train de prendre vie.

Si j'ai bon souvenir, 11 terrains ont été vendus et 6 autres sont réservés, donc le processus avance petit à petit. De plus, je crois savoir que Flandre Opale Habitat prévoit de lancer une opération destinée aux primo-accédants, offrant une douzaine de logements en accession à la propriété. Ce projet devrait également démarrer très prochainement. C'est une avancée encourageante, surtout dans le contexte actuel où une crise immobilière sévit, notamment en raison de la difficulté pour les particuliers d'obtenir des prêts bancaires.

Réussir à commercialiser ce secteur est une belle performance, démontrant ainsi sa qualité.

Quant aux négociations avec notre célèbre agriculteur, Monsieur LIEFOOGHE, elles avancent bien. C'est formidable !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, Monsieur JACKOWSKI.

25. Liévin - Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa – Approbation du compte rendu annuel d'activités au mandant (CRAM) au 31/12/2022

M. JACKOWSKI.- Cette fois-ci nous ne parlerons plus du CRAC, mais du CRAM, car cette délibération concerne la réhabilitation et l'extension du centre aquatique Nauticaa.

Nous vous sollicitons pour l'approbation du Compte rendu annuel d'activités au mandant (initiales du CRAM), arrêté au 31 décembre 2022.

La Commune avait confié lors du Conseil municipal du 28 juin 2022 à la SPL de l'Artois, le soin de faire réaliser ce beau projet, cette dernière agissant au nom et pour le compte de la Ville de Liévin.

La présente délibération a ainsi pour but de valider et d'approuver le CRAM arrêté au 31 décembre 2022.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Je précise que fin décembre, le centre aquatique Nauticaa fermera pour entamer les travaux de désamiantage. Nous commencerons à voir véritablement le début des travaux en mars ou avril 2024, avec une livraison obligatoire de l'équipement avant la cérémonie des vœux de 2026, prévue début janvier. Les entreprises devront s'organiser pour cela, Monsieur BOURDON. Cela nous laisse une période de travaux d'environ un an et huit à neuf mois. Il faudra que les entreprises agissent rapidement et qu'elles mobilisent suffisamment de personnel.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, qui nous est présentée par Monsieur TEILLIEZ.

26. Réhabilitation et mise en valeur du chevalement du 1 bis - Autorisation de signature d'une convention attributive de subvention dans le cadre du « Fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes » de la CALL

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire, je vais confirmer ce que vous indiquiez précédemment concernant les subventions relatives au chevalement du 1 bis.

Pour mémoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée à soutenir les projets communaux en créant un nouveau fonds de concours sur la période 2022-2026.

Dans ce cadre, les services de la Ville ont déposé le dossier relatif aux travaux de réhabilitation et de mise en valeur du chevalement 1 bis.

Par délibération du Bureau communautaire en date du 22 juin 2023, la CALL a accepté de financer cette opération au titre de la programmation 2023 du Fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes, à hauteur de 53 873 €.

M. LE MAIRE.- Monsieur TEILLIEZ, ce n'est pas 53 873 € mais 58 873 €. 5 000 €, c'est 5 000 €.

M. TEILLIEZ.- Je confirme : 58 873 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Monsieur FRUCHART concernant les cessions.

27. Liévin - 113 - 115 et 117 rue Jean-Baptiste Défernez - Cession de trois immeubles à Maisons & Cités

M. FRUCHART.- Il y a lieu d'autoriser la cession de l'ensemble immobilier sis à Liévin - 113 - 115 et 117 rue Jean-Baptiste Défernez à Maisons & Cités ou toute personne physique ou morale qui se substituerait moyennant le prix de 75 000,00 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur, assortie de contreparties suivantes :

- Prise en charge par l'acquéreur des diagnostics techniques obligatoires
- Validation préalable, par la Commune, de l'activité commerciale implantée dans la (les) cellule(s) commerciale(s)
- Achèvement des travaux de réhabilitation dans un délai de quatre ans à compter de la signature de l'acte de cession et des conditions suspensives d'obtention des financements nécessaires à la réalisation de cette opération et d'une autorisation d'urbanisme purgée de tous recours et de tous retraits.

À défaut de respecter ces conditions, la Commune exigera le remboursement, par Maisons & Cités, de la différence entre le prix de cession et la valeur vénale, soit la somme de 129 000,00 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRUCHART.

Dans cette opération, est d'ailleurs concernée une maison sympathique connue de tous : le magasin de Monsieur BRUNEL. C'était un endroit où l'on pouvait trouver de tout, même des objets datant du siècle dernier. C'était un lieu extraordinaire, avec même la présence de javelots.

M. FRUCHART.- Tout à fait, ainsi que du grain.

M. LE MAIRE.- C'était une boutique extraordinaire.

Maintenant, FONSALIA va y réaliser un programme de quatre logements et, dans le cadre de l'action « cœur de ville », deux cellules commerciales. Cela participera à la revitalisation de notre centre-ville, Madame BENEZIT.

Mme BENEZIT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à la prochaine délibération, Monsieur FRUCHART.

28. Liévin - 1 rue Arthur Lamendin - Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section AL numéro 642 - Délibération rectificative

M. FRUCHART.- Il s'agit d'une délibération réparant une erreur matérielle liée à la numérotation du terrain à désaffecter et à déclasser.

Le même exercice (délibération rectificative) devra être mis en œuvre lors du prochain Conseil municipal pour la cession du bien.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BELKADI, parlez-nous d'On Tower France.

29. Liévin - rue de la Bruyère, avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit d'On Tower France

M. BELKADI.- Il s'agit d'une délibération permettant la régularisation d'un avenant, avec la société On Tower France, à la convention d'occupation du domaine public du 17 octobre 2020 relative à un terrain situé rue de la Bruyère. Cet avenant prévoit le renouvellement de la convention initiale, l'augmentation de la surface louée avec un accès, ainsi qu'une redevance supplémentaire.

M. LE MAIRE.- C'est pour les antennes, n'est-ce pas ?

M. BELKADI.- Oui.

M. LE MAIRE.- D'accord, donc nous relevons le montant de la redevance. D'une certaine manière, ils se moquent un peu du monde, car ils ne donnent pas grand-chose par rapport au profit que réalisent toutes ces sociétés. En même temps, nous en avons besoin, car sans ces antennes, il n'y aurait ni téléphone ni relai pour notre police municipale, dont j'ai le privilège d'avoir son directeur juste en face de moi.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BELKADI, je vous laisse présenter la prochaine délibération.

30. Liévin - rue Jules Ferry, avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit d'On Tower France

M. BELKADI.- Il s'agit d'une délibération permettant la régularisation d'un avenant, avec la société On Tower France, à la convention d'occupation du domaine public du 23 janvier 2017 relative à un terrain situé rue Jules Ferry. Cet avenant prévoit le renouvellement de la convention initiale, l'augmentation de la surface louée, ainsi qu'une redevance supplémentaire.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BELCIO, nous vous écoutons.

31. Liévin - Extension du parc d'activités Quadraparc - Dénomination de la voirie nouvelle située sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay et Liévin

Mme BELCIO.- Dans le cadre de l'extension du parc d'activités Quadraparc, il y a lieu de dénommer la voirie nouvelle située sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay et Liévin.

D'un commun accord entre les trois communes, il est proposé « rue Gustave Eiffel ».

M. LE MAIRE.- Très bien.

C'est une belle opération lancée par la CALL. Il s'agit de la constitution d'un village d'entreprises.

Au départ, nous étions quelque peu inquiets de ne recevoir que très peu de réponses et de postulants, mais finalement, nous avons reçu un grand nombre de réponses. Ainsi, cette opération d'implantation devrait attirer principalement des PME de qualité. C'est une réussite notable, soulignant la croissance économique du territoire. La mise en place de cette opération ainsi que sa promotion ont été relativement simples. Félicitations à la CALL ! Il faut savoir de temps en temps prendre quelques risques.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

32. Liévin - École des Petits Bois - Dénomination

M. LE MAIRE.- Nous en venons à l'école des Petits Bois et je reviens, malheureusement, sur la disparition d'Edmond GOGUILLON.

Comme je l'avais précisé lors de ses funérailles, je vous propose, mes chers collègues, que l'école des Petits Bois puisse être dénommée « l'école Edmond GOGUILLON ». Je suppose que cette délibération n'appellera ni aucune remarque, ni aucune observation, ni aucun vote contraire.

(*Applaudissements*)

M. LE MAIRE.- Nous organiserons une belle cérémonie à cette occasion, mes chers collègues, et je vous remercie pour ces applaudissements adressés à Edmond.

(*La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, les énergies renouvelables.

VIII. ÉNERGIE

33. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : dossiers Madame GRÉMONT, Madame LEVIEZ et Monsieur DUBOIS

Mme CHIARELLO.- Il s'agit d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques selon les conditions fixées par les délibérations du 06/04/2007 et du 30/03/2012 (1 €/Watt crête, plafonné à 1 500 €).

Les trois dossiers concernent :

- Madame GRÉMONT, pour sa maison située 4, rue Frison Roche
- Madame LEVIEZ, pour sa maison située au 13, rue Denfert-Rochereau
- Monsieur DUBOIS, pour sa maison située au 1420, rue Montgolfier.

Ces trois dossiers complets remplissent les conditions nécessaires au versement de la prime de 1 500 € correspondant au plafond fixé, soit un montant de 4 500 €.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à l'Écomobilité.

34. Écomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- Il s'agit d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (aide de 250 €) et de trottinettes électriques (aide de 100 €) selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021.

Ce sont 62 nouvelles demandes d'aides financières depuis le dernier Conseil municipal (27 pour vélos à assistance électrique et 35 pour trottinettes électriques), pour un montant total de 10 250 €.

Seuls 19 véhicules ont été achetés à Liévin cette fois-ci.

M. LE MAIRE.- C'est déjà bien.

C'est une délibération classique, qui témoigne du succès de cette opération.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Monsieur MIKOLAJCZYK, qui remplace Madame VANCAILLE, concernant l'adhésion au Pass Culture.

IX. CULTURE

35. Adhésion au dispositif Pass Culture

M. MIKOLAJCZYK.- Le Conseil municipal, lors de la séance du 14 décembre 2021, a approuvé l'adhésion de la Ville au dispositif Pass Culture, en direction des jeunes à partir de 18 ans.

Ce dispositif a évolué et s'étend maintenant aux élèves de la 6^e à la terminale.

Nous proposons donc d'adhérer à cette extension mise en place par le biais de l'interface ADAGE.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 35 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Concernant une modification de tarification, la parole est toujours à Monsieur MIKOLAJCZYK.

36. Modification de la tarification des droits d'entrée des salles de spectacles

M. MIKOLAJCZYK.- Le tarif abonnement du centre Arc-en-Ciel est valable sur l'ensemble des trois salles des Scènes Associées. Pour en bénéficier, le public doit choisir au minimum 6 spectacles parmi les 3 programmes de saison des trois salles.

Il est proposé que les spectacles programmés à Arc-en-Ciel par Culture Commune soient pris en compte dans le choix des 6 spectacles permettant le tarif abonnement.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec le partenariat avec Culture Commune.

37. Convention cadre « Mises à disposition » Partenariat Ville de Liévin / Culture Commune

M. MIKOLAJCZYK.- Afin de renforcer le partenariat entre la Ville et Culture Commune, nous envisageons la mise à disposition de la salle de spectacles du centre Arc-en-Ciel à Culture Commune, pour l'accueil de spectacles.

À cette occasion, une convention cadre « Mises à disposition » concernant ce partenariat est proposée.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je pense que cela fonctionne bien avec Culture Commune, nos équipes étant très complémentaires les unes des autres.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à Madame CLÉMENT, qui va nous annoncer une bonne nouvelle.

X. SCOLAIRE

38. Carte scolaire 2023 - Ouverture de poste

Mme CLÉMENT.- Au mois de juin, il avait été décidé une ouverture de classe à l'école Jacques Brel et une fermeture à l'école Jean Jaurès.

Est venue s'ajouter à la rentrée une ouverture à l'école Jean Macé.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Mme CLÉMENT.- Si ma mémoire est bonne, les effectifs étaient de 28.

M. LE MAIRE.- Comment, Madame PLANARD ?

Mme PLANARD.- Ce n'est pas à l'école Jean Macé, mais à Jean de La Fontaine.

Mme CLÉMENT.- Effectivement, je vous prie de m'excuser.

M. LE MAIRE.- C'est pareil, l'école ! C'est vrai que c'est compliqué, il y a deux directeurs, c'est le même groupe...

Mme CLÉMENT.- Non, Monsieur le Maire, justement, c'est un lapsus révélateur, car le 16 octobre, se tiendront des conseils d'école extraordinaires pour l'éventuelle fusion des deux écoles.

En réalité, j'avais déjà acté la fusion. *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame NESPOLA, je vous laisse présenter la prochaine délibération.

XI. PERSONNEL

39. Remboursement de la rémunération maintenue par la Collectivité à Monsieur FRERE Pascal dans l'attente de sa mise à la retraite pour invalidité

Mme NESPOLA.- Monsieur Pascal FRERE a fait l'objet d'une mise à la retraite pour invalidité avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Durant la période d'instruction de son dossier par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), la Collectivité a été dans l'obligation de maintenir sa rémunération soit du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023.

Monsieur Pascal FRERE ayant obtenu le versement de sa retraite pour invalidité et de la rétroactivité, la Collectivité sollicite, à présent, le remboursement des rémunérations qu'elle a maintenues durant l'instruction du dossier et ce pour un montant de 10 582,81 €.

M. LE MAIRE.- C'est précis !

Mme NESPOLA.- Effectivement. *(Sourires)*

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la première fois que nous passons ce type de délibération classique. Il s'agit d'un service rendu à l'agent le temps qu'il puisse régulariser son dossier.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 39 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame NESPOLA, vous poursuivez avec la restauration communale.

40. Restauration communale

Mme NESPOLA.- Afin de permettre aux agents communaux de bénéficier d'une restauration au sein du stade couvert régional de Liévin avec un tarif préférentiel lors de la pause méridienne, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour l'année 2024 dans les mêmes conditions, à savoir un coût du repas fixé à 8,20 € avec une participation de l'agent à hauteur de 5,30 €, la différence étant prise en charge par la Collectivité, soit 2,90 €.

M. LE MAIRE.- Cela fait maintenant deux ou trois ans que nous avons mis en place cette mesure, n'est-ce pas ?

Mme CHEVALIER.- Depuis la crise sanitaire du Covid.

M. LE MAIRE.- Je pense qu'ils ont pris leurs habitudes au stade couvert.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 40 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame NESPOLA, nous passons au tableau des effectifs.

41. Création d'emplois permanents au tableau des effectifs

Mme NESPOLA.- En vue de répondre aux besoins des services de la Collectivité, il convient de créer les emplois permanents suivants :

- 1 emploi d'agent polyvalent au service Propreté à temps complet au grade d'adjoint technique
- 2 emplois d'agent polyvalent au service Bâtiments maintenance des écoles à temps complet au grade d'adjoint technique
- 1 emploi d'agent polyvalent au service Voirie au grade d'adjoint technique à temps complet
- 1 emploi d'accueil et de secrétariat au Centre Culturel et Social Cœur de Ville à temps complet au grade d'adjoint administratif
- 1 emploi de directeur(rice) d'accueil de loisirs et de référent au service Scolaire au grade d'adjoint d'animation à temps complet.

Ces postes sont déjà pourvus par des agents contractuels qu'il convient d'intégrer dans la Fonction publique territoriale du fait de la qualité de leur travail.

- 4 postes de musiciens à temps non complet : trompette (7/20^e), tuba (5/20^e), trombone (5,5/20^e) et saxophone (8/20^e) afin de fidéliser les agents déjà en poste sur un emploi non permanent.

M. LE MAIRE.- Ce sont des agents qui sont effectivement remarquables.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 41 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame NESPOLA, vous nous présentez la prochaine délibération.

42. Recensement de la population 2024 – Création des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordonnateur et de contrôleur et nomination d'un correspondant RIL

Mme NESPOLA.- Le prochain recensement des habitants de la commune aura lieu du 18 janvier au 24 février 2024.

En vue de la préparation de cette enquête et pour son bon déroulement, il convient de créer des emplois temporaires d'agents recenseurs, de coordonnateur et de contrôleur, et de nommer un correspondant du Répertoire des Immeubles Localisés (RIL).

Les agents recenseurs seront payés à raison de 2 € par feuille de logement déposée, et 2,50 € supplémentaires par feuille de logement remplie.

Les coordonnateur et contrôleur seront payés à raison de 1,10 € par feuille de logement remplie.

La Commune recevra une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 5 476 €.

M. LE MAIRE.- Cela ira, Madame LEFEBVRE ? *(Madame LEFEBVRE acquiesce d'un signe de tête.)*

J'espère que nous aurons de bonnes nouvelles.

Je reste toujours très dubitatif quant à cette nouvelle méthode de recensement. Je ne suis pas certain que ce soit la meilleure. Je préférerais de loin l'ancienne, même si elle était plus compliquée à mettre en place.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 42 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, vous nous présentez la délibération suivante.

XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

43. Délégations du Conseil municipal au Maire

M. MICHALAK.- Le décret 2022-1008 du 15 juillet 2022 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'État aux collectivités territoriales, à la péréquation des ressources fiscales, à la fiscalité locale et aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales précise, dans son article 11, que dorénavant une délibération de l'assemblée n'est plus obligatoire pour constituer, ajuster ou reprendre une provision/dépréciation, sauf dans certains cas listés par décret.

Dans le souci d'optimiser l'action municipale, il convient de souscrire à cette possibilité.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Vous me faites confiance ? Oui ? *(Sourires)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 43 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons au rapport annuel 2022 pour Territoires 62, Madame SADOUNE.

44. SEM Territoires 62 - Rapport annuel 2022 du mandataire de la Collectivité à l'Assemblée spéciale représentée au Conseil d'administration de la SEM

Mme SADOUNE.- Comme chaque année, il convient de présenter le rapport d'activité des structures dans lesquelles nous siégeons.

Vous avez, toutes et tous, reçu le rapport en annexe et je suis convaincue que vous le connaissez par cœur.

Je dirai quelques mots concernant la Société d'Économie Mixte, afin de rappeler l'importance de cet outil au service des territoires. Effectivement, il s'agit d'un outil dont le fonctionnement est consciencieux, qui répond aux objectifs qui lui sont définis, nous permettant ainsi d'avancer sur des sujets où recruter une technicité nous coûterait bien plus cher que les frais d'ordonnancement que nous leur versons.

M. LE MAIRE.- Exactement, il y a déjà des agents remarquables, apportant une technicité et des compétences que nous n'avons pas toujours dans nos services. Ce n'est pas Monsieur DEPPEZ qui dira le contraire, lui qui a été salarié pendant 22 ans... Il a connu tous les noms possibles, car il y en a eu un grand nombre.

M. DARRAS.- Il a travaillé sur le Louvre.

M. LE MAIRE.- Effectivement, Monsieur DEPREZ a travaillé sur le Louvre.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 44 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons cette fois-ci à la SPL de l'Artois, avec Monsieur LEJEUNE.

45. SPL de l'Artois - Rapport annuel 2022 des mandataires de la Collectivité administrateurs de la SPL

M. LEJEUNE.- La Ville de Liévin est actionnaire de la Société Publique Locale, SPL, de l'Artois.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, elle doit donc vérifier si les activités de cette société sont conformes aux objectifs qui lui ont été fixés.

L'année 2022 aura été l'année de mise en place de l'outil SPL au service de ses collectivités actionnaires.

Dès son lancement, la société s'est mise en situation de répondre aux attentes exprimées par ses actionnaires.

Ainsi, l'activité opérationnelle 2022 a vu :

- Le lancement du mandat pour la Ville de Liévin concernant la réalisation des travaux de réhabilitation, et l'extension du centre aquatique Nauticaa
- Le lancement du mandat travaux pour la Communauté urbaine d'Arras, concernant la requalification d'espaces, place de Rouen à Achicourt
- Le lancement de consultation de maîtrise d'œuvre pour trois communes de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin concernées par le projet ERBM 1^{er} triennal
- Enfin, le portefeuille d'opérations de la SPL de l'Artois porte sur :
 - 4 concessions d'aménagement
 - 4 mandats de délégations de maîtrise d'ouvrage
 - 2 mandats pour des équipements publics
 - 1 mandat pour des travaux de requalification d'espaces publics
 - 1 mandat d'études de création de quartier.

Comme vous le voyez, les activités de la SPL de l'Artois sont conformes aux objectifs fixés.

Je vous appelle donc, chers collègues, à approuver le rapport annuel 2022 de la SPL de l'Artois, que vous trouverez bien plus complet en annexe.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Cette SPL de l'Artois fonctionne bien. Même la CAPSO, située assez loin (du côté de Saint-Omer), va y adhérer. Cela met en évidence l'intérêt d'avoir un tel outil, en particulier pour les opérations d'aménagement que les communes ou les intercommunalités doivent réaliser.

En fin de compte, démonstration est faite que nous avons raison il y a bien longtemps déjà, Monsieur DEPREZ.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 45 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame MARTIN, vous avez la parole pour la prochaine délibération.

46. Participation forfaitaire à l'établissement d'un duplicata de livret de famille

Mme MARTIN.- À ce jour, la délivrance de duplicatas de livrets de famille est gratuite.

Au vu d'une recrudescence des demandes de duplicatas des livrets de famille, il est proposé qu'à partir du troisième livret, la délivrance soit payante au tarif de 10 €.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, car certains ont tendance à le perdre un peu trop facilement. Comme c'est gratuit, on y prête moins attention. Lorsque cela deviendra payant, on sera probablement plus attentif. C'est courant dans bien des situations.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 46 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame RUSIN, concernant la gestion des espaces publics et naturels, vous qui êtes membre du Conseil communautaire, vous allez pouvoir nous l'expliquer.

47. CALL - Adhésion au Service commun « Gestion des espaces publics et naturels »

Mme RUSIN.- En effet, la CALL a créé un Service commun « Gestion des espaces publics et naturels », afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation de l'entretien d'espaces identifiés.

Compte tenu de l'intérêt d'adhérer à ce service, il est proposé de signer la convention correspondante moyennant le versement d'une participation financière.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Si j'ai bon souvenir, cela concerne l'ensemble des tracés et des sentiers liés à « l'EuroVelo routes », le numéro 5 me souffle Monsieur KUZNIAK.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 47 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, vous nous présentez la délibération suivante.

XIII. SUBVENTIONS

48. Subventions aux associations - Année 2023

M. MICHALAK.- Comme chaque Conseil municipal, il s'agit des subventions aux associations pour l'année 2023, dont le tableau mentionnant les montants est annexé. Nous dépensons de l'argent.

M. LE MAIRE.- Non, nous ne dépensons pas de l'argent. Lorsque nous accordons des subventions, nous investissons dans quelque chose d'essentiel : permettre le plus grand nombre possible d'activités et, par-dessus tout, promouvoir le vivre ensemble. Cela est indispensable. La vie associative incarne cet esprit : celui du savoir-vivre tous ensemble. Ainsi, c'est un investissement et pas une dépense, Monsieur MICHALAK.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 48 est adoptée à l'unanimité des votants, Madame PRUVOST, Madame GERMA et Monsieur MICHALAK ne participant pas au vote.)

Je vous remercie.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

49. CALL - Présentation du rapport d'observations définitives de la CRC des Hauts-de-France relatif à la gestion de la SEM Territoires 62 sur les exercices 2016 à 2021

M. LE MAIRE.- Il est également porté à votre connaissance le rapport établi par la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la SEM Territoires 62.

Le Conseil municipal doit prendre acte que ce rapport lui a été présenté.

Je vous précise que dans ce rapport, il n'y a eu qu'un seul rappel au droit car il fallait intégrer en annexe du compte rendu annuel au concédant le plan de trésorerie actualisé.

De plus, la CRC a précisé cinq recommandations dont un meilleur suivi des achats, le déploiement d'une comptabilité analytique et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne. Bref, ce n'est rien de très important.

Cette SEM est parfaitement gérée par son conseil d'administration, son président Christophe PILCH, et un directeur remarquable en la personne de Michel DENEUX.

(Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur la gestion des exercices 2016 à 2021 de la SEM Territoires 62.)

Mes chers collègues, notre Conseil municipal est terminé.

Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 30.)